



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2023-119

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des Finances Publiques /

16-2023-12-18-00002 - Fermeture exceptionnelle de l'accueil du public et de la caisse de la Direction départementale des finances publiques de la Charente (1 page)

Page 3

Direction départementale des Finances
Publiques

16-2023-12-18-00002

Fermeture exceptionnelle de l'accueil du public
et de la caisse de la Direction départementale
des finances publiques de la Charente



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE**

Pôle Maîtrise d'activité
3 rue Pierre LABACHOT
CS 12222
16022 ANGOULEME CEDEX
TELEPHONE: 05.45.94.88.03

Angoulême, le 18/12/2023

Affaire suivie par Elisabeth CLAVIER
elisabeth.clavier@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Charente**

Le directeur départemental des finances publiques de la Charente

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Charente ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'accueil du public et la caisse de la Direction départementale des finances publiques de la Charente seront fermés à titre exceptionnel :

- le mardi 26 décembre 2023 ;
- tous les mercredi matin et vendredi matin à compter du 20 décembre 2023 et jusqu'au 31 janvier 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Charente,

François DOUIS